



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 469/2020
Date de la séance du CE : 29 avril 2020
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
N° d'affaire : 2018.JGK.6234
Classification : Non classifié

Modification de la loi sur les communes (LCo) : introduction des communications officielles sous forme électronique (« eFOA ») Ouverture de la procédure de consultation

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de l'intérieur et de la justice, arrête :

La Direction de l'intérieur et de la justice est habilitée à ouvrir la procédure de consultation concernant la modification de la loi sur les communes (LCo) : introduction des communications officielles sous forme électronique (« eFOA »). La procédure de consultation dure jusqu'au 31 août 2020.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires
– Direction de l'intérieur et de la justice